

ÉLECTIONS NATIONALES

Le PEV conserve ses sièges au National!

Comme pronostiqué lors des sondages, les élections nationales ont engendré un glissement à droite du Parlement. Contrairement aux autres partis du centre qui y ont laissé des plumes, le PEV a légèrement augmenté sa part électorale dans les grands cantons alémaniques de Zürich, Berne et Argovie.

Le PEV a ainsi pu conserver, avec Marianne Streiff (BE) et Maja Ingold (ZH), ses deux sièges au Conseil national. Marc Jost (BE) et Nik Gugger (ZH) sont les premiers viennent ensuite.

La Conseillère nationale et présidente du parti Marianne Streiff s'est réjouie de sa réélection: «cela me montre que les électrices

et électeurs apprécient notre politique pragmatique, humaine, orientée solutions et basée sur les valeurs chrétiennes».

Dans le Canton de Berne, 4,3% soit 15 100 électeurs ont soutenu le PEV. En rapport aux élections

de 2011 (4,17%, 14 700 électeurs), ce résultat confirme la tendance à la hausse des élections du Grand Conseil de 2014. A cette occasion, le PEV avait récupéré une part des voix perdues face au PBD et vert 'libéraux lors de leur



La conseillère nationale Marianne Streiff avec la Présidente cantonale Christine Schnegg.

Part électorale du PEV par arrondissement administratif

Arrondissement	EN 2015	EN 2011
Jura bernois	4,0%	4,3%
Biel-Bienne	3,4%	2,9%
Seeland	4,0%	3,7%
Emmental	4,4%	4,9%
Haute-Argovie	4,3%	4,4%
Berne-Mittelland (y compris Berne)	3,9%	3,8%
Thoune	6,2%	5,5%
Frutigen/Bas-Simmental	6,6%	6,6%
Haut-Simmental/Gessenay	2,1%	2,2%
Interlaken/Oberhasli	3,3%	3,0%
Canton	4,3%	4,2%

première apparition électorale. Avec un taux électoral de 0,7% les candidats des Jeunes PEV ont apporté une contribution considérable au résultat global et ont même dépassé la liste des jeunes libéraux-radicaux.

Il est particulièrement réjouissant que le PEV ait amélioré sa part électorale dans cinq arrondissements administratifs. Cela est encourageant pour le futur.

Ruedi Löffel/Philippe Messerli

LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

Référendum du PEV

Le PEV a lancé le référendum contre la Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Il se prononce ainsi contre des tests génétiques arbitraires et la destruction d'embryons humains (voir www.fmedg-nein.ch/fr).

«Avec ce référendum nous voulons empêcher que le diagnostic préimplantatoire (DPI), et en particulier le dépistage chromosomique, ne soit utilisé de manière généralisée et arbitraire», a déclaré la présidente du Parti Évangélique Marianne Streiff-Feller.

La nouvelle loi permet le diagnostic préimplantatoire, ainsi que la

recherche d'anomalies chromosomiques de toutes sortes sur les embryons de tous les couples faisant appel à la procréation artificielle. Il serait possible que tous les embryons soient examinés avec toutes les techniques génétiques à disposition puis sélectionnés. Ce dépistage chromosomique conduit à moyen terme à la discrimination des personnes handicapées. Elles seront de plus en plus considérées comme un risque évitable et leurs parents pourraient être poussés à rendre compte de leurs choix. Il pourrait en résulter un refus de prestations des assurances sociales et des caisses maladies.

PEV CH

SESSION DU GRAND CONSEIL

Débat sur l'église

La dernière session du Grand Conseil était placée sous le signe de la discussion du rapport entre l'église et l'état.

Le Conseil-exécutif a présenté un rapport au Grand Conseil. Le fait que les pasteurs soient à l'avenir payés par l'état, mais qu'il soient engagés par l'église nationale bernoise, a été particulièrement contesté. Philippe Messerli a souligné que l'église nationale remplit, en plus des tâches d'intérêt général, d'autres prestations «non mesurables monétairement» et importante «pour la cohésion sociale, la création de sens et pour le maintien de notre héritage chrétien».

Une minorité souhaitait supprimer l'impôt ecclésiastique. Markus Wenger a protesté: «même nous, entrepreneurs, profitons des prestations sociales de l'église», et les valeurs chrétiennes sont importantes pour l'économie.

La Constitution cantonale prévoit que les communautés religieuses extérieures à l'église nationale puissent également viser une reconnaissance légale publique. Par conséquent le PEV a requis une loi générale de reconnaissance, «parce que les églises libres fournissent également des prestations d'intérêt général et qu'elles mériteraient une reconnaissance publique» a souligné Barbara Streit-Stettler. **BSt**